

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2018

Date de convocation :
25 septembre 2018

Date d'affichage :
25 septembre 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	32
Pouvoirs	:	05
Absents ou excusés	:	21

Objet :

Renouvellement
du marché IRVE

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la Communauté de communes Sor et Agout, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, , CHAMAYOU, TORRIJOS, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, BALARDY, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, PETIT, FERNANDEZ, MAYNADIER, REYJAUD, MAHOX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, PATTE, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : MM. VERNIER et BUFFEL

Membres ayant donné pouvoir :

- M. CABOT a donné pouvoir à M. FERNANDEZ
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. TORRIJOS
- M. VIVAN a donné pouvoir à M. BALARDY,
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. DARGEIN-VIDAL a donné pouvoir à M. ESQUERRE

Membres excusés : Mme BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, ESPITALIER, GOURC, SOULA, BERTHIER, ICHARD, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, FARENC, LAGASSE, BIAU, PRADELLES, ESCUDIER, , BIEZUS, BOZZO, MALGOUYRES et Mme LEVÊQUE.

Le Président expose que le SDET est engagé depuis le 31 décembre 2015, dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) par l'intermédiaire d'un marché à bons de commandes d'une durée limitée à quatre années.

Il rappelle à l'assemblée que l'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2019, et nécessite d'engager dès à présent les démarches liées à sa reconduction afin d'en assurer la continuité de service.

Le Président mentionne également que le SDET, en sa qualité de maître d'ouvrage des IRVE, a adhéré au groupement de commandes régional initié par le Syndicat Audois d'énergies (SYADEN) afin de mutualiser la mise en œuvre et les coûts relatifs à l'installation et au bon fonctionnement des services de charge pour ces infrastructures.

Il propose donc que le SDET prenne les dispositions pour reconduire son adhésion au groupement de commandes dans l'objectif de préparer les éléments constitutifs du marché IRVE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le comité syndical :

- Autorise le Président ou son représentant
 - à engager les démarches premières pour le renouvellement du marché associé à la compétence IRVE,

- à **signer tout acte inhérent au groupement de commandes** regroupées par le Syndicat Audois - SYADEN - est le coordonnateur,
- à **effectuer** l'ensemble des démarches et à signer les conventions ad-hoc,
- **Lui demande de rendre compte régulièrement** des avancées du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 9 octobre 2018

Le Président,

